



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 70855

Texte de la question

M. Jean-Claude Mignon appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation du collège Christine-de-Pisan de Perthes-en-Gâtinais. Cet établissement souffre d'un déficit chronique de personnels d'entretien que l'utilisation de personnels en contrats emplois solidarité n'arrive pas à pallier. Ce déficit, si des mesures en sont pas prises rapidement, risque de s'aggraver à partir du 1er janvier prochain avec le passage aux 35 heures. Ce collège, qui accueille en milieu rural aujourd'hui 575 élèves avec 95 % de demi-pensionnaires, compte un déficit actuel de deux postes en personnel d'entretien. Il est à craindre que ce déficit en personnel passe à trois postes à partir du 1er janvier prochain. Il lui demande, par conséquent, de bien vouloir doter, dans les délais les plus rapides, cet établissement des postes supplémentaires nécessaires afin que les élèves puissent être accueillis dans de meilleures conditions.

Texte de la réponse

Lors de la rentrée scolaire 2001, l'académie de Créteil a été attributaire de 105 emplois de personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service, de santé et sociaux (IATOS) dont 30 emplois d'ouvriers d'entretien et d'accueil (OEA). Pour la rentrée 2002, la dotation académique est renforcée par 90 emplois IATOS, dont 16 emplois d'OEA. Conformément aux règles de déconcentration, le volume des moyens mis à la disposition des établissements scolaires des trois départements rattachés à l'académie de Créteil est fixé par le recteur. Ce dernier se tient à la disposition de l'intervenant pour lui donner toutes les informations souhaitées sur la situation du collège Christine-de-Pisan de Perthes-en-Gâtinais.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mignon](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70855

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 décembre 2001, page 7351

Réponse publiée le : 18 février 2002, page 934